

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;

VU le Décret n° 22/PR. du 30 Janvier 1968, portant formation  
du Gouvernement ;

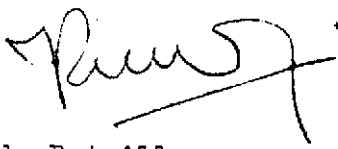
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 15 Avril 1968, le Capitaine Issa Raïmi LAWANI  
ministre des Travaux Publics, des Transports, Postes et Télécommunications  
est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse  
des Sports, pendant l'absence du Lieutenant Ibrahim LEHMAN.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la  
publique du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 18 Avril 1968

Président de la République  
du Gouvernement Provisoire,

  
Chef de Bataillon  
Maurice KOUANDETE

  
Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

AMPLIATIONS:

PR 4 - SGG 4 - Ministères 8 - MENJS-MTP 4  
IAA 1 - Gde Chanc.1 - DGAJL 2 - JORD 1 -  
Dir.Stat 1 -